



SymHop news

La newsletter du syndicat national des médecins de l'hospitalisation privée

Mardi 13 avril 2010

1 – PDS : Exiger la reconnaissance !

Dans le cadre de l'action nationale lancée par la CSMF, le SYMHOP exige la reconnaissance de la permanence des soins effectuée en cliniques. En effet, cette permanence des soins est obligatoirement effectuée pour un nombre important d'entre nous : tous les établissements qui ont un service d'Urgences, tous les établissements qui accueillent des patients non programmés en fonction des différentes spécialités, les maternités etc. et cette activité n'est reconnue qu'à hauteur de 2 chirurgiens et 1 anesthésiste dans les ex-UPATOU !.... Ce sont tous les jours des centaines de praticiens qui sont d'astreinte, qui accomplissent ce qui est maintenant reconnu comme une mission de service public par la Loi HPST. Et qui ne reçoivent aucune rémunération pour cela ! ... Pourtant le recours aux urgences hospitalières ne cesse de croître, la place de l'hospitalisation privée dans le dispositif ne cesse d'augmenter, les engagements de rémunérer cette PDS ont été pris de multiples fois, sans aucun résultat concret. A partir du 12 Avril, tous les praticiens concernés doivent envoyer à leur CPAM la liste de gardes contresignée du Président de la CME et du Directeur d'établissement avec une facture d'honoraires à 150 € par tranche de 12 heures comme cela est fait tous les mois par nos quelques confrères actuellement rémunérés. Le combat sera long, mais la ténacité paiera.

2 – ARS : Régionalisation ou déconcentration de l'Etat ?

Depuis le 1^{er} Avril, les ARS sont maintenant installées dans les régions. Ces méga structures remplacent les ARH, URCAM, MRS etc.... au total 7 institutions mais la bureaucratie française devrait s'en remettre : il s'agit certainement d'une mainmise de l'Etat déconcentrée en régions, Etat qui contrôlera l'ensemble du dispositif hospitalier et la médecine de ville, ainsi que les Caisses d'Assurance Maladie.

Un des premiers dossiers confiés aux ARS : la PDS ! Voilà qui tombe bien, dans le cadre du mouvement lancé. Nous pourrons ainsi juger sur pièce....

3 – Salariés en Clinique : vers la mort du statut libéral ?

Nous l'avons maintes fois dénoncé lors de la discussion de la loi HPST, mais la FHP, représentant les Directions d'Etablissements l'avait obtenu : il est maintenant possible de salarier des médecins en Clinique pour une activité de soins et l'Etablissement peut encaisser les honoraires des médecins selon la nomenclature. Cette rupture hautement symbolique entre la part qui revient à l'établissement pour l'accueil et la prise en charge du patient et la part qui revient au médecin pour le soin médical effectué est bien le germe de la mort de l'exercice libéral. Pourtant c'est bien le statut libéral de ses médecins qui a donné à l'hospitalisation privée son dynamisme actuel. Pourtant, le statut salarié est toujours beaucoup plus coûteux pour la collectivité et beaucoup moins efficient pour l'établissement. Malheureusement, nos jeunes confrères risquent souvent de préférer le confort douillet d'un salariat à la liberté de l'entreprise libérale. Ils se rendront compte rapidement de leur perte d'indépendance professionnelle, des pressions qu'ils auront à coup sûr sur leurs prescriptions, bref du lien de subordination entre le médecin et le Directeur d'Etablissement. Il nous reste à leur faire découvrir les avantages de notre mode d'activité libérale...

4 – CME : Vers de nouvelles missions

Alors que rien n'avait bougé depuis 1991, date de la création des CME en hospitalisation privée, la Loi HPST a précisé le rôle des CME en Clinique. La CME devra « contribuer à la définition de la politique médicale et l'élaboration de l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et son avis devra

être joint à toute demande d'autorisation ». Les projets de Décrets précisant la mise en place de cet article de loi commencent à circuler : ils précisent le rôle de la CME dans la gestion des risques dans la politique d'amélioration de la qualité des soins mais également un rôle devenu important sur le livret thérapeutique et les dispositifs médicaux. Si ces avancées restent à confirmer, elles sont d'ores et déjà significatives et devraient renforcer le rôle des CME dans nos établissements. Malheureusement, rien n'est prévu pour le fonctionnement de ces CME : aucun moyen et aucune rémunération des fonctions transversales. Voilà qui laissera à l'action syndicale toute sa place pour obtenir enfin cette reconnaissance ...

5 – Vers des internes en Cliniques ? ...

La Loi le permet depuis Juillet dernier : les Internes pourront effectuer des stages en hospitalisation privée. Les contacts sont pris avec les représentants des internes, la FHP et les différents représentants des médecins. Une prochaine rencontre avec les Doyens est prévue. Les réticences sont nombreuses en particulier du côté de la Faculté mais la demande est forte de la part de nos jeunes collègues, et l'enthousiasme est grand dans un nombre important d'établissements et d'équipes de médecins libéraux. Les spécialités les plus demandées par nos jeunes confrères sont l'anesthésie, l'urologie, la chirurgie de la main et la radiothérapie. Mais d'autres expériences pourront être menées en région. Reste à régler les aspects financiers, d'assurance RCP, et d'organisation sur le terrain.... Les équipes intéressées devront élaborer un projet pédagogique de formation. Mais ceci se fait déjà dans certains établissements et ne demanderait qu'à être reconnu et étendu

6 – Nouveau Bureau du SYMHOP : L'Assemblée Générale du SYMHOP s'est tenue le 20 Mars dernier et a élu son nouveau Bureau pour les 3 années à venir : en voici la composition :

Président :	Dr Jean Paul ORTIZ Néphrologue	
Vice Présidents :	Dr Jacques CATON Chirurgien Orthopédiste	
	Dr Michel LEVY Anesthésiste- Réanimateur	
Secrétaire Général :	Dr Patrick GASSER Gastro-Entérologue	
Secrétaire Général Adjoint :	Dr Jean François THEBAUT Cardiologue	
Trésorier :	Dr Jean MANE Chirurgien O.R.L	
Trésorier Adjoint :	Dr Philippe ARRAGON TUCCO Electroradiologiste	
Autres Membres du Bureau :	Dr Jean Luc BARON Chirurgien Plasticien	Dr César DALLOUL Pédiatre
	Dr Jean Luc DEHAENE Electroradiologiste	Dr Dominique ENGALENC Chirurgien O.R.L.
	Dr Jean HALLIGON Angéiologue	Dr Pierre MEZARD Urgentiste
	Dr Jean François REY Gastro-entérologue	

Le SYMHOP est à votre disposition pour tout problème concernant l'exercice libéral en Clinique, en particulier, dans les relations avec les établissements ou les tutelles.

Téléchargez le bulletin d'adhésion au SymHop

N'hésitez pas à nous transmettre les adresses e-mails de vos confrères ! webmaster@symhop.org



ASSUMED
Scamed
assurances

Allons plus loin ensemble

Sur internet www.scamed.fr

Des **solutions** d'assurance
sur mesure adaptées à **vos besoins**
professionnels **et** personnels

SCAMED Assurances
15 Rue Eugène Flachat
75017 Paris
Tél : **01 55 65 05 60**

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes
3 rue Simon Cottrell
97233 Schoelcher - Martinique
Tél : **0596 669 994**

Pour modifier l'adresse à laquelle vous recevez SymHop News, [cliquez ici](#)

Pour ne plus recevoir SymHop News , [cliquez ici](#)
